

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI: NWS 11/19/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES  
Informations à l'attention du public

25 janvier 1995

## NÉPAL

Amnesty International se félicite des mesures relatives aux droits de l'homme annoncées par le nouveau gouvernement

Index FI : FISFI 31/WU 01/95

Amnesty International accueille avec satisfaction l'engagement déclaré du gouvernement nouvellement élu du Népal en faveur des droits de l'homme. Elle exhorte cependant les autorités à faire suivre ces promesses d'actions concrètes qui renforceraient de manière significative les garanties en matière de droits fondamentaux au Népal.

« Nous saluons particulièrement l'engagement pris par le gouvernement de mettre sur pied une commission nationale des droits de l'homme, d'abolir la peine de mort et d'introduire une législation prévoyant l'indemnisation des victimes de tortures », a déclaré Amnesty International.

L'Organisation encourage, entre autres, le gouvernement à ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

Depuis plusieurs années, Amnesty International est préoccupée par la torture et les mauvais traitements pratiqués durant la garde à vue au Népal. Elle exhorte le gouvernement de ce pays à adopter une loi faisant de la torture une infraction pénale spécifique. L'Organisation demande également au gouvernement de déclarer qu'il reconnaît, aux termes de la Convention des Nations unies contre la torture, la compétence du Comité des Nations unies contre la torture concernant l'examen des plaintes pour torture.

Amnesty International exhorte également le gouvernement à ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Bien que la peine capitale soit proscrite en vertu de la Constitution du Népal de 1990, elle demeure inscrite dans la législation.

Amnesty International espère que le nouveau gouvernement examinera la question des réfugiés des camps de l'est du Népal. L'Organisation pense que beaucoup de ces personnes ont été exilées de force du Bhoutan en raison de leur origine ethnique ou de leurs convictions politiques. Elle exhorte les autorités à ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que son Protocole de 1967.

Amnesty International demande au Parti du Congrès népalais et aux autres partis de l'opposition représentés au Parlement de s'assurer que les mesures prises pour renforcer la protection des droits de l'homme au Népal sont conformes aux normes internationales en ce domaine. Elle exhorte tous les partis à considérer les améliorations apportées aux garanties des droits fondamentaux d'une manière constructive, quel que soit celui qui en a pris l'initiative.

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8PJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -